

Décision n°23/2018 portant fixation des jours de réduction du temps de travail (RTT) pour l'année 2019

La Directrice générale de l'EPIDE,

Vu le code de défense et notamment son article R. 3414-18,

Vu l'avis du comité technique d'établissement en date du 5 juin 2018,

Considérant que le vendredi 19 avril et le jeudi 26 décembre sont des jours fériés en Alsace-Moselle,

Décide :

Art. 1^{er}. – Le nombre de jours de RTT est fixé à 22 jours, sur la base hebdomadaire de 39 heures travaillées.

La moitié de ces jours peut être prise à la convenance de l'agent.

Les onze jours restants, dits « RTT employeur », sont impérativement pris aux dates suivantes :

1/ centres EPIDE hors celui de Strasbourg

- Le lundi de Pentecôte 10 juin, journée de solidarité chômée dans l'établissement,
- Le lundi 28 octobre,
- Le mardi 29 octobre,
- Le mercredi 30 octobre,
- Le jeudi 31 octobre,
- Le lundi 23 décembre,
- Le mardi 24 décembre,
- Le jeudi 26 décembre,
- Le vendredi 27 décembre,
- Le lundi 30 décembre,
- Le mardi 31 décembre

2/ Centre EPIDE de Strasbourg

- Le lundi de Pentecôte 10 juin, journée de solidarité chômée dans l'établissement,
- Le lundi 28 octobre,
- Le mardi 29 octobre,
- Le mercredi 30 octobre,
- Le jeudi 31 octobre,
- Le lundi 23 décembre,

- Le mardi 24 décembre,
- Le vendredi 27 décembre,
- Le lundi 30 décembre,
- Le mardi 31 décembre.

La fixation de la date du 11^e jour de RTT « employeur » est laissé à l'initiative du directeur du centre.

3/ Direction générale

- Le lundi 6 mai,
- Le mardi 7 mai,
- Le vendredi 31 mai,
- Le lundi de Pentecôte 10 juin, journée de solidarité chômée dans l'établissement,
- Le lundi 4 novembre,
- Le lundi 23 décembre,
- Le mardi 24 décembre,
- Le jeudi 26 décembre,
- Le vendredi 27 décembre,
- Le lundi 30 décembre,
- Le mardi 31 décembre

Art. 2. – La directrice des ressources humaines est chargée de l'application de la présente décision qui sera publiée sur le site intranet de l'établissement et affichée à la direction générale et dans les centres



La Directrice générale de l'EPIDE
NATHALIE HANET